



# PEDT

## Projet Educatif Territorial

2022-2025

# - Edito -

## **L'éducation, priorité numéro 1 !**

Cette formule sans équivoque reflète bien l'engagement de la ville dans un domaine d'avenir : l'épanouissement et l'éducation des petites massicoises et des petits massicois.

Pour cela, notre attention doit se porter, à chaque instant, sur différents domaines. Tout d'abord, les locaux, qui doivent être agréables et donner envie d'aller à l'école. Ensuite, les personnel-le-s qui s'épanouissent dans leur mission et sont ainsi bienveillants avec les enfants et adolescents, tout au long de la journée. Enfin, les projets ambitieux qui sont mis en œuvre pour découvrir la ville et le monde qui nous entoure.

Pour ce faire, des moyens humains et financiers importants sont mis en œuvre dans la construction et la rénovation des bâtiments scolaires et espaces de proximité, dans les moyens mis à disposition des écoles, dans la formation du personnel municipal, dans les heures d'intervention sur le temps scolaire et périscolaire, dans le suivi individuel des enfants en difficulté par la réussite éducative... bref, nous construisons une école capable d'accueillir chaque enfant avec ses particularités et qui a l'ambition d'en développer les talents !

Le présent Projet Educatif Territorial qui s'appliquera pour la période 2022 – 2025 se situe dans la droite ligne du précédent, reprenant notamment ses axes stratégiques (veiller au bien-être des enfants, transmettre et faire vivre les valeurs de la République, favoriser les réussites de toutes et tous). Il a été travaillé avec les acteurs et actrices de la communauté éducative pour répondre au mieux aux besoins des enfants et concerne dorénavant la tranche d'âge 3 – 16 ans afin d'affirmer également notre engagement en faveur de la jeunesse.

Nous formulons le vœu qu'il puisse guider l'action de toutes et tous pour accompagner les enfants et adolescents dans un parcours éducatif riche et structurant.

**Nicolas SAMSOEN**

Maire de Massy

**Beatriz BELOQUI**

Maire-Adjointe déléguée à l'éducation et à l'égalité femmes-hommes

**Hawa NIANG**

Maire-Adjointe déléguée à la vie de quartier, jeunesse et insertion



# SOMMAIRE

## I. Massy : une ville éducative

- a. Les chiffres clés de l'éducation à Massy
- b. Un territoire riche en infrastructure
- c. Les acteurs éducatifs qui entourent l'enfant tout au long de son parcours éducatif
- d. L'offre éducative de la ville de Massy

## II. Un renouvellement co-construit avec la communauté éducative et en continuité avec les axes éducatifs du PEDT précédent

- a. S'appuyer et réaffirmer les axes éducatifs du PEDT 2018-2021
- b. Renouveler la dynamique pour construire le PEDT 2022/2025
- c. Inclure les 12-16 ans pour un continuum éducatif renforcé

## III. Le PEDT 2022-2025 et le plan mercredi : la réaffirmation d'ambitions éducatives fortes pour les 3-16 ans

- a. Le cadre contractuel
- b. Un PEDT en cohérence avec l'ensemble des documents stratégiques et contractuels de la ville
- c. Les objectifs opérationnels
  - Axe 1 : Veiller au bien être de l'enfant
  - Axe 2 : Faire vivre et transmettre les valeurs de la République
  - Axe 3 : Favoriser la réussite scolaire
- d. Le plan mercredi

## IV. La démarche d'évaluation

- a. Le comité de suivi et la concertation des acteurs
- b. Les critères d'évaluation

## V. Pour en savoir plus

- a. Evaluation PEDT 2018-2021
- b. Comptes rendus des groupes de travail
- c. Charte qualité : Plan mercredi
- d. Guide 3-11 ans
- e. Effectifs scolaires 2021/2022



# I. MASSY : UNE VILLE ÉDUCATIVE

## a. Les chiffres clés de l'éducation à Massy

57 213  
habitant.es  
à Massy

### ENFANTS DE MASSY DE 3 À 16 ANS

~ **7900**  
**ENFANTS**

accueillis dans les établissements  
scolaires de la ville

**2200**  
enfants  
scolarisés en  
**maternelle**

**3900**  
enfants  
scolarisés en  
**élémentaire**

**1800**  
enfants  
scolarisés  
au **collège**



**3** COLLÈGES

**3** LYCÉES

~ **230**  
**ENSEIGNANT.E.S**  
DU PREMIER DEGRÉ

**4992**  
**HEURES**  
d'interventions en  
Milieu Scolaire

**2879** HEURES  
d'interventions **sportives**

**2113** HEURES  
d'interventions **culturelles**

Contrats Locaux d'Education Artistiques (CLEA)

CLÉA

**30** accueils  
périscolaires

**2** accueils de loisirs  
spécialisés (sport et  
environnement)

**4** espaces de  
proximité et 1 centre  
social associatif

**5** crèches collectives,  
**3** multi-accueils et  
**2** crèches familiales

**33**  
classes  
environnement  
par an

# LES ACTIONS ÉDUCATIVES

## par la ville en quelques chiffres

### SUR LES TEMPS ÉDUCATIF



**1240 HEURES**  
dispensées par des intervenants spécialisés dans le cadre du plan mercredi

**1952 HEURES**  
dispensées par des intervenants spécialisés sur le temps du midi



**3504**  
enfants de moyenne mangeant chaque midi dans les restaurants scolaires de la ville



**60%**  
des enfants participent aux activités périscolaires



**17%**  
des enfants participent à l'étude ou plus de 500 enfants



**73**  
enfants suivis par la Réussite Éducative



Plus de **1000**  
enfants fréquentent les accueils de loisirs du mercredi



Plus de **400**  
enfants participent aux séjours et mini séjours



Plus de **1000**  
fréquentent les espaces de proximité



**129** enfants participant au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

### DANS LES COLLÈGES



**350 HEURES**  
dispensées par des intervenants spécialisés



**10 SESSIONS**  
à venir pour l'Espace Temporaire d'Accompagnement pour les élèves exclus réunissant 6 à 7 enfants par sessions collèges



**100 HEURES**  
dédiées à la prévention durant le temps de classe (harcèlement, égalité filles-garçons...)

### FORUM DES MÉTIERS

Plus de **900**  
élèves présents au forum des métiers

## UNE VILLE FAVORISANT L'ACCUEIL DE TOUTES ET TOUS



**4** Unités Localisées pour L'Inclusion Scolaire (ULIS)



**2** Unités Pédagogique pour Elève Allophones Arrivants (UPE2A)



**1** Unité Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA)



**1** Pôle d'Enseignement des Jeunes Sourds (PEJS)



**1** Unité d'enseignement



Plus de **50**  
postes d'animation créés pour l'accueil des enfants à besoins spécifiques

**118** AESH présents dans les écoles

Plus de **45** enfants en situation de handicap accueillis dans les accueils périscolaires

**12,5** ETP dédiés à l'accompagnement de ces enfants

Un « centre surdité langage »

Un institut médico-éducatif

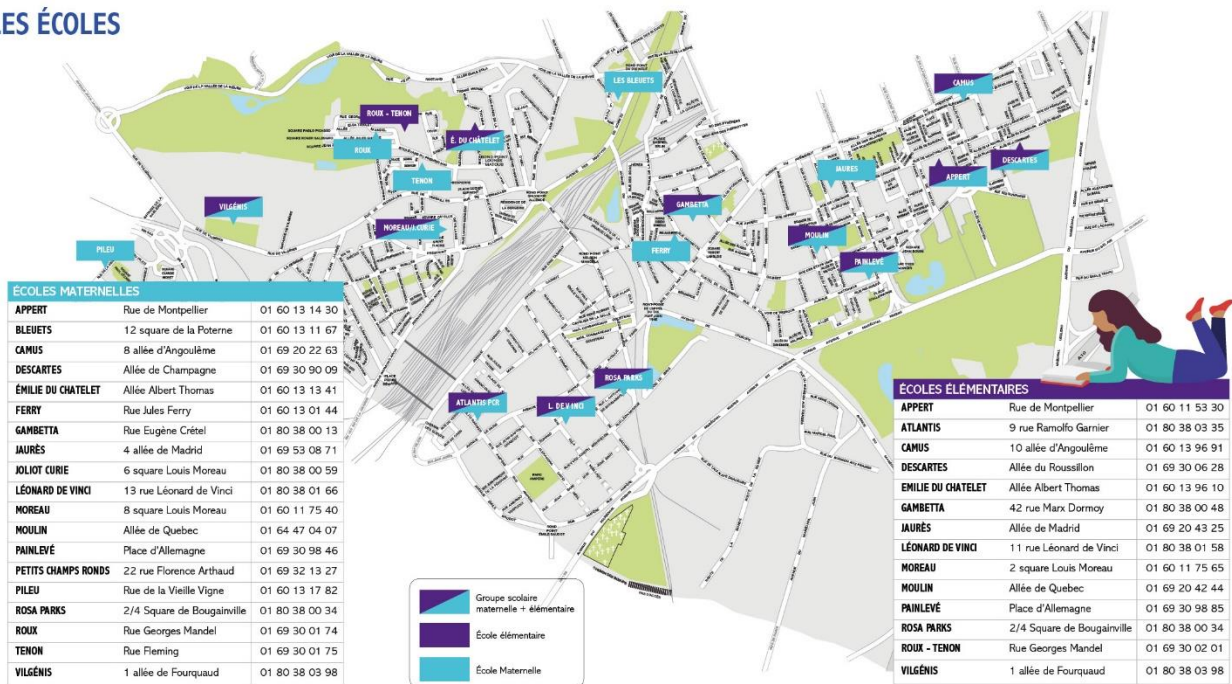
Un Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)

## b. Un territoire riche en infrastructure

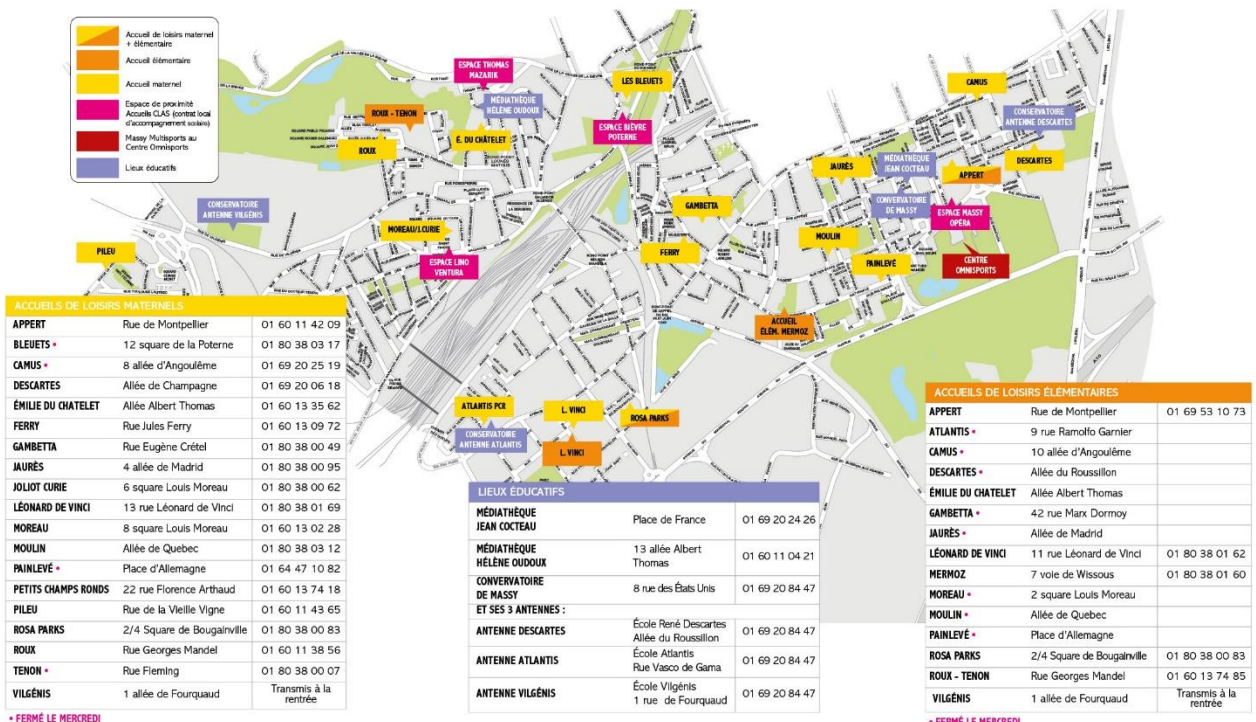
D'une superficie de 942,26 km<sup>2</sup>, la ville se veut être une terre d'éducation et d'épanouissement pour les jeunes Massicois. Elle accueille 33 écoles, 30 accueils périscolaires et 4 espaces de proximités.

De par ses équipements culturels (Opéra, conservatoire, médiathèques...) et sportifs (Centres omnisports, gymnases, centre régional d'escalade...), le territoire dispose d'atouts essentiels pour la communauté éducative dans la construction et l'ingénierie de projets et d'actions favorisant l'apprentissage et le développement de tous les enfants.

### LES ÉCOLES



### LES ACCUEILS DE LOISIRS ET LIEUX ÉDUCATIFS



### c. Les acteurs éducatifs qui entourent l'enfant tout au long de son parcours éducatif

Depuis plusieurs années, la ville de Massy mène une politique ambitieuse visant à impliquer l'ensemble des acteurs éducatifs entourant l'enfant afin qu'il puisse bénéficier des mêmes chances. Les acteurs de cette communauté éducative sont représentés ci-dessous



## d. L'offre éducative de la ville de Massy

Afin d'être un pivot de qualité avec les établissements scolaires et les familles dans l'éducation des enfants, la ville a développé une offre éducative complète et variée.

De par ses activités péri-éducatives, ses plages horaires et ses structures d'accueils, la ville se donne les moyens de ne pas être seulement un partenaire éducatif mais d'être un véritable acteur du développement de l'enfant.

	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Maternels &amp; Élémentaires</b>	07h30 - 08h20	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueils de loisirs (7h30-19h) Espaces de proximité (10h-12h / 14h-18h)	Accueil du matin	Accueil du matin
	08h30 - 11h30	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
	11h30 - 13h20	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
	13h30 - 16h30	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
<b>Maternels</b>	16h30 - 19h00	Accueil du soir	Accueil du soir		Accueil du soir	Accueil du soir
<b>Élémentaires</b>	16h30 - 19h00	Etude surveillée (16h30-18h)	Etude surveillée (16h30-18h)		Etude surveillée (16h30-18h)	Etude surveillée (16h30-18h)
		Accueil du soir (18h-19h)	Accueil du soir (18h-19h)		Accueil du soir (18h-19h)	Accueil du soir (18h-19h)
		CLAS (17h-18h)	CLAS (17h-18h)		CLAS (17h-18h)	CLAS (17h-18h)
<b>Collèges publics</b>	18h00 - 19h00	CLAS	CLAS		CLAS	CLAS





Vacances scolaires		
	Petites vacances	Grandes vacances
Maternels et Élémentaires	<b>Accueils de loisirs</b> 7h30-19h	
Elémentaires et Jeunes 12-17 ans	<b>Espace de proximité</b> (du lundi au mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h)	
Maternels et Élémentaires	<b>Mini séjour</b> (vacances de printemps)	<b>Mini séjours</b>
Maternels, Élémentaires et Jeunes 12-17 ans		<b>Séjours de Vacances</b>

### À Savoir

Les tarifs des services de la ville sont calculés en fonction du revenu de la famille. Pour chaque activité, un tarif de base sans réduction est fixé (sans calcul du quotidien). A titre indicatif, un tarif minimal (avec calcul du quotidien familial) et un tarif sans réduction par jour sont mentionnés dans les grilles tarifaires. Entre ces deux montants, les tarifs évoluent en fonction du quotient familial. Les non-massicois bénéficient d'un tarif extérieur.

### Focus information des familles

Les familles peuvent trouver de nombreuses informations sur le site internet de la ville et via le portail famille. Par ailleurs, depuis avril 2022, une newsletter est envoyée par la direction de l'éducation aux familles chaque mois avec le détail des projets en cours, les événements des accueils de loisirs, des informations sur les inscriptions, les vacances ou autres. Les accueils de loisirs, espaces de proximité, équipements culturels (médiathèques, Opéra, Paul B) proposent des plannings papier à destination du public. Le M, magazine municipal, donne également des informations sur les événements culturels.





## II. Un renouvellement co-construit avec la communauté éducative et en continuité avec les axes éducatifs du PEDT précédent

### a. S'appuyer et réaffirmer les axes éducatifs du PEDT 2018-2021

En 2018, la ville a établi son premier Projet Éducatif De Territoire pour 3 ans.

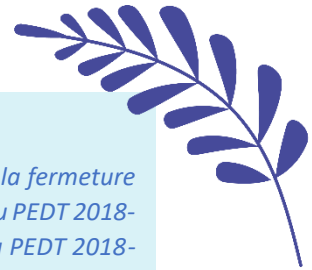
Il a été le fruit de plusieurs groupes de concertations qui ont amené à déterminer 3 axes éducatifs déterminants dans le parcours et le développement de l'enfant :



Le PEDT 2022-2025 s'inscrit dans la continuité en s'appuyant sur les axes éducatifs existants. Il a pour vocation de définir le cadre permettant à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

Ce projet éducatif territorial est élaboré par la commune et est destiné aux enfants de 3 à 16 ans, scolarisés sur le territoire.





## Focus conclusion de l'évaluation PEDT 2018-2022

*L'ensemble de l'évaluation suit un raisonnement en année scolaire. Compte-tenu du COVID et de la fermeture des écoles, l'évaluation prend en compte la période de septembre 2017 à mars 2020. L'évaluation du PEDT 2018-2021 a eu lieu de mai à septembre 2021. Elle a permis de faire un bilan qualitatif et quantitatif du PEDT 2018-2021. Qualitativement, l'évaluation s'est appuyée sur questionnaires, des réunions, des entretiens collectifs et des micros-trottoirs auprès des familles et des équipes d'animation. Les fréquentations des accueils de loisirs ont été analysées pour établir l'évaluation quantitative. Le détail de l'évaluation figure en annexe du PEDT.*

### Qualitativement :

- les grands principes déterminés par le PEDT ont été suivis (bien être de l'enfant, valeurs de la République, réussite scolaire).
- les équipes périscolaires ont rencontré des difficultés à prendre en compte l'individualité des enfants dans l'univers collectif.
- Il y a eu peu de transversalité avec les autres services de la ville sur les temps périscolaires.
- Des objectifs sont à poursuivre, affiner, voire à développer (complémentarité avec l'école, égalité filles/Garçons...).
- Les équipes municipales sont en demande de formation, notamment sur l'accueil des enfants à besoins spécifiques.

### Quantitativement :

- Les effectifs sont restés globalement stables pendant la période du PEDT en dehors de la période de fermeture des classes en raison de la pandémie.
- Une légère baisse a été constatée sur la fréquentation des accueils de loisirs sur l'ensemble des temps et notamment sur l'étude surveillée (-4%).
- Le temps du midi possède le taux de participations les plus élevés. Deux dynamiques sont observables sur ce temps : une baisse des taux de fréquentation pour les secteurs Ouest (de 71% à 67%), Centre (de 73% à 72%) et Est (57% à 53%) et une augmentation importante du taux de fréquentation du secteur Sud, (de 62% à 69%).
- Les mercredis, les secteurs Centre et Sud voient leurs taux de présence augmenter (de 19% à 20% pour le secteur Centre et de 26% à 27% pour le secteur Sud) alors qu'une baisse est à noter pour les secteurs Ouest (de 22% à 20%) et Est (de 15% à 11%). Une hausse de la fréquentation des enfants à besoins spécifiques est observée.





## b. Renouveler la dynamique pour construire le PEDT 2022/2025

Afin de travailler sur le PEDT 2022-2025, la ville a mis en place des phases de concertation pour décliner, de manière concrète, les axes stratégiques en objectifs opérationnels.

Le renouvellement du PEDT s'est inspiré de la méthodologie de projet. Ainsi, un directeur de projet et une cheffe de projet ont mené ce renouvellement en s'appuyant sur un comité de pilotage composé d'élus, de la directrice et des adjoints de la délégation Jeunesse et Education, d'un représentant de la Caisse d'Allocation Familiale, de l'Education Nationale, de la SDJES et des enfants du CME.

Le comité de pilotage est intervenu dans la validation de la démarche, le suivi de la bonne conduite du projet et la prise de décisions stratégiques.

Un groupe de concertation a été créé par axe : Le bien-être de l'enfant, les valeurs de la république, la réussite scolaire.

Pour chaque thème, les groupes se sont réunis en deux temps. La première réunion a permis l'analyse et le dialogue avec un expert spécialisé dans le domaine d'intervention. La deuxième réunion était centrée sur la définition des objectifs opérationnels. Les comptes rendus de ces groupes de travail figurent en annexe du PEDT.

### Zoom sur le Conseil Municipal des enfants

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) permet aux élèves volontaires de CM1 et CM2 de s'engager de manière citoyenne en portant des projets pour améliorer le quotidien de leur ville ou de leur école et des Massicois. Ils sont élus par leurs pairs pour 2 ans. Les projets sont répartis autour de 4 commissions (environnement, prévention-citoyenneté, menus de la restauration scolaire, fêtes et animations) Les enfants élus sont présents à certaines manifestations officielles aux côtés de la Conseillère municipale en charge des écoles et du Conseil Municipal des Enfants. Des réunions ont lieu une fois par mois.

## Constitution des groupes de travail par thématique

### Veiller au bien-être des enfants

Coordinatrice Restauration Scolaire  
Parent élu-e Indépendant-e  
Directeur d'accueil de loisir (ALSH)  
Directrice d'école  
Enseignante Réseau d'Aides Spécialisées aux  
Élèves en Difficulté (RASED)  
Principale Adjointe  
Directeur Espace de Proximité  
Conseillère Pédagogique  
Parent élu-e Collectif Associatif de Parents  
d'Élèves de l'Essonne (CAPE91)  
Agent Territorial Spécialisé des Écoles  
Maternelle (ATSEM)  
Coordinatrice Petite Enfance  
Coordonateur ATSEM  
Parent élu-e CAPE91  
Directeur d'école  
Responsable Prévention/Insertion  
Responsable Unité Affaires Scolaires  
Coordinatrice Réussite Educative  
Parent élu-e Parents Indépendant de Moulin (PIM)  
Responsable Conseil Municipal des Enfants (CME)  
Responsable Unité Politique de la Ville  
Coordinatrice d'accueil de loisir (ALSH)

### Faire vivre et transmettre les valeurs de la République

RPE indépendant  
Coordonateur d'accueil de loisir (ALSH)  
Directrice de l'école élémentaire  
Directeur accueil de loisirs Appert  
Collectif Associatif de Parents d'Élèves de  
l'Essonne (CAPE91)  
Directrice Adjointe Service Jeunesse  
Parent élu-e  
Responsable Prévention/Insertion  
Responsable Unité Affaires Scolaires  
Responsable Unité Educative, Parentalité, Loisirs  
Directrice du groupe scolaire  
Directeur Adjoint Espace Thomas Mazarik  
Responsable Conseil Municipal des Enfants  
(CME)  
Responsable Unité Politique de la Ville  
Conseil des Jeunes  
Agent Territorial Spécialisé des Écoles  
Maternelle (ATSEM)

### Favoriser la réussite scolaire

Animateur jeunesse  
Animatrice  
Directrice adjointe Parvis de la vendée  
Coordonateur d'accueil de loisirs Parents d'élève  
Directeur d'étude  
Enseignante Réseau d'Aides Spécialisées aux  
élèves en Difficulté (RASED)  
Education nationale  
Directeur adjoint espace Llino Ventura  
Responsable unité Educative et parentalité  
Responsable affaires scolaires  
Service Départemental à la Jeunesse Et aux  
Sport (SDJES)  
Responsable périscolaire  
Responsable Conseil Municipal des Enfants  
(CME)  
Agent Territorial Spécialisé des Écoles  
Maternelle (ATSEM)



## c. Inclure les 12-16 ans pour un continuum éducatif renforcé



Fort de son expérience, ce PEDT a pour ambition d'accompagner l'enfant tout au long de son parcours éducatif tout en veillant à son bien-être et en favorisant sa réussite dans un cadre citoyen.

Il a été décidé d'élargir le champ d'intervention de ce nouveau PEDT afin d'inclure les adolescents qui font également l'objet d'une priorité municipale. Contrairement au précédent PEDT qui était à destination des enfants de 3 à 12 ans, celui-ci veut accompagner l'enfant durant son parcours éducatif de 3 à 16 ans, incluant ainsi les collèges et les structures de proximité de la ville dans la dynamique.

Par ailleurs, ce PEDT met l'accent sur le déploiement de la formation et l'accompagnement des personnels éducatifs en favorisant les formations interprofessionnelles au bénéfice d'une culture

### Zoom sur le partenariat avec les collèges

La ville de Massy est impliquée depuis de nombreuses années pour la réussite scolaire, l'épanouissement des jeunes, la prévention et l'insertion professionnelle des jeunes. De nombreuses actions ont déjà été mises en place dans les collèges, tout en associant les parents.

Afin d'aller plus loin dans l'accompagnement au bénéfice des jeunes, dans un parcours de réussite scolaire, citoyenne et sociale, la ville de Massy a souhaité formaliser l'ensemble des actions avec chaque collège de la Ville en proposant une convention de partenariat pour l'année scolaire 2021-2022. Cette convention décline l'ensemble des actions menées conjointement et les moyens (humains, financiers, logistiques...) dédiés. Les thématiques traitées sont les suivantes :

- Orientation des jeunes
- Accompagnement à la recherche de stage
- Prévention du décrochage scolaire
- Prévention santé / citoyenneté
- Soutien à la parentalité
- Amélioration du climat scolaire
- Valorisation des actions portées par les collèges
- Stratégie territoriale de prévention de la délinquance

En 2021-2022, parmi les actions qui ont été mises en place, nous pouvons citer le forum des métiers, ouvert aux 4<sup>è</sup> et 3<sup>è</sup> des collèges de la ville, les ateliers d'aide à la recherche de stages de 3<sup>è</sup>, notamment sur la posture, les CV et lettres de motivation, les parcours de sensibilisation sur l'égalité Filles/Garçons, le harcèlement, la prévention des risques sur les conduites en deux roues... Depuis mai 2022, un dispositif de prise en charge des élèves exclus est également mis en œuvre.

Ces conventions ont vocation à se poursuivre pour soutenir les actions et le travail des collèges.



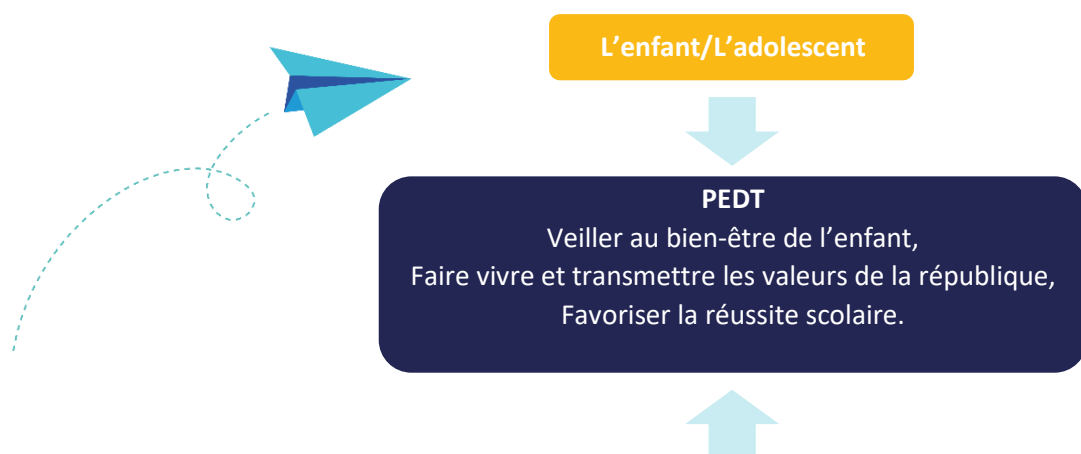
# III. Le PEDT 2022-2025 et le plan mercredi : la réaffirmation d'ambitions éducatives fortes pour les 3-16 ans.

## a. Le cadre contractuel

Le PEDT concerne les enfants et jeunes de 3 à 16 ans. Il rassemble les acteurs de la communauté éducative, de la maternelle au lycée. Les écoles primaires, les collèges et les lycées de Massy sont donc concernés par celui-ci. Les actions mises en place concernent les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Le présent PEDT est prévu pour une durée de 3 ans.

## b. Un PEDT en cohérence avec l'ensemble des documents stratégiques et contractuels de la ville



Convention Territoriale Globale	Projet Académique de Versailles	Le contrat de ville	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
Favoriser la réussite éducative de tous les enfants.	« Apprendre, s'épanouir, se transformer ».	« Les enjeux de CITOYENNETÉ ET LAÏCITÉ constituent des priorités qui ont présidé à la déclinaison du contrat de ville ».	Prévenir les ruptures : agir sur les conduites à risque, éviter l'entrée dans la délinquance.
Adapter l'offre d'accueils de loisirs à l'évolution des besoins de territoire.	Des dynamiques renouvelées au cœur des apprentissages.	Placer Les citoyens au cœur du projet.	Consolider la tranquillité publique : lutter contre toutes les formes d'incivilités et prévenir de la récidive.
Consolider la politique jeunesse de la commune.	Apprendre, s'épanouir, se transformer dans des lieux d'inspiration et de réalisation.	Développer l'attractivité des quartiers. Créer les conditions de réussite du contrat de ville.	Agir contre toutes les formes de violence : violences faites aux femmes, atteinte aux valeurs de la République.

## c. Les objectifs opérationnels



### **AXE 1 : VEILLER AU BIEN-ETRE DE L'ENFANT**

#### ◆ Prendre en compte les besoins des enfants notamment en permettant le choix de chacun·e

Les besoins des enfants doivent être identifiés et pris en compte selon leur âge. Le rythme et les connaissances transmises se doivent d'être adaptés tout le long du développement de l'enfant. Les fonctionnements des différentes structures en tiendront compte et seront organisés en conséquence.

L'autonomie et le choix de l'enfant sont primordiaux et sont à intégrer dans les objectifs des Accueils Collectifs de Mineurs. Chaque enfant doit pouvoir se sentir libre de faire des propositions et de donner son avis. Pour cela, les professionnel-le-s devront proposer des outils participatifs ou des temps de parole et être ouverts aux retours faits par les enfants. Le but étant de prendre en compte l'individualité de chacun dans l'organisation collective.

Les structures d'accueils des enfants (Education Nationale ou structures municipales) ont pour missions de veiller au bien-être et à la santé des enfants et des adolescents. De fait, des actions fortes seront mises en place afin de sensibiliser à l'hygiène, l'équilibre alimentaire, le sommeil... Les actions de prévention déjà menées dans les collèges de la ville sur le harcèlement et les addictions entreront notamment dans ce cadre.

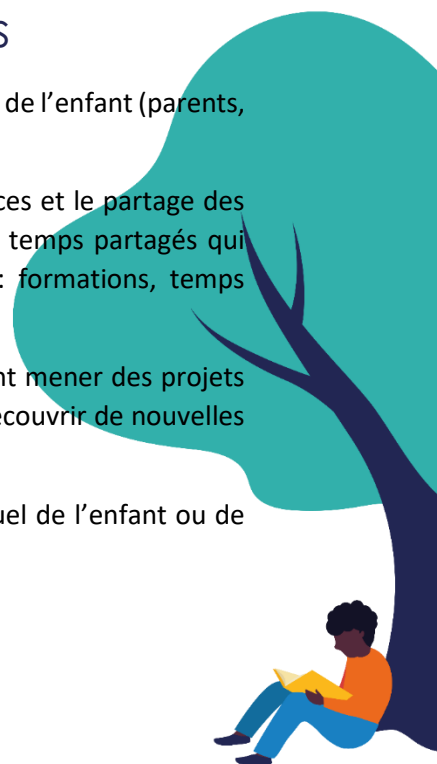
#### ◆ Favoriser la co-éducation en créant des liens entre les acteurs éducatifs (parents, animateur·trice·s...), autour des enfants

La co-éducation passe par le lien entre les acteur·trice·s éducatifs présents autour de l'enfant (parents, animateur·trice·s, ATSEM, enseignant·e·s, éducateur·trice·s sportifs etc.).

Afin d'avoir une connaissance fine de l'enfant, la mutualisation des connaissances et le partage des informations seront capitaux. Ce travail collaboratif sera mis en place par des temps partagés qui permettront de renforcer la communication et le travail interprofessionnel : formations, temps conviviaux, formalisation de temps de communication entre les acteurs.

A l'aide d'une communication partagée, les différents acteurs éducatifs pourront mener des projets communs, complémentaires ou bien différents permettant ainsi à l'enfant de découvrir de nouvelles connaissances ou d'améliorer ses compétences.

Enfin, des dispositifs comme la réussite éducative permettront un suivi individuel de l'enfant ou de l'adolescent grâce aux échanges interprofessionnels.



## ◆ Garantir un aménagement des espaces qui permet un accueil dans lequel chacun·e trouve sa place

L'aménagement des espaces est un élément important dans le bien-être des enfants. Adapter l'environnement, c'est permettre le développement de pratiques pédagogiques innovantes et faciliter l'épanouissement de toutes et tous.

L'ensemble des encadrant·e·s devront le prendre en compte dans l'ensemble des temps d'accueil. Notamment la mise en place d'espaces dédiés à diverses activités, la différenciation des espaces adultes et enfants, le réaménagement des cours de récréation. Sur le temps scolaire, la mise en place de classes flexibles sera soutenue par la ville afin de développer le travail collaboratif en classe.

Cet objectif permettra également de veiller à une éducation égalitaire entre les filles et les garçons pour permettre à chacune et chacun de développer pleinement son potentiel.

## ◆ Développer la formation et l'accompagnement des personnel·le·s éducatifs en favorisant les formations interprofessionnelles (sur le développement des compétences socio-comportementales, les particularités de certains enfants, bienveillance et posture...)

Pour développer l'axe du bien-être de l'enfant, des formations seront proposées sur les thématiques autour de la communication bienveillante, de la posture professionnelle et du savoir-être comme acteur·trice de l'éducation de l'enfant, ainsi que l'accueil des enfants à besoins spécifiques.

Ces formations seront proposées, dans la mesure du possible, à tous les professionnel·le·s entourant l'enfant afin de pouvoir les réunir et favoriser les échanges sous forme de sessions interprofessionnelles.







- ◆ Favoriser la mixité sociale en facilitant l'accès de toutes et tous aux activités et structures de la ville (faire connaître l'offre, avoir une tarification individualisée...)

Les structures municipales sont un point de rencontre pour les habitants des quartiers. Pour une fréquentation plus large du public, il est important de développer la communication, notamment pour les espaces de proximité et les événements dans les quartiers.

L'offre de loisirs et les plannings d'activités doivent être communiqués au plus grand nombre et les conditions d'accès aux structures municipales mieux détaillées.

Également, la tarification continuera de s'adapter à toutes les familles grâce à la mise en œuvre du quotient familial.

- ◆ Développer les actions inter quartier pour tous les âges

Afin de développer la mixité inter quartiers et la rencontre entre tous les habitants de la ville les actions inter structures (entre accueils de loisirs, entre espaces de proximité), interservices (entre les accueils de loisirs et les maisons de quartiers), ou rayonnant sur l'ensemble de la ville (événements municipaux concernant tous les habitants) seront renforcées. Cet axe est essentiel pour lutter contre le phénomène des rixes inter-quartiers. Il figure dans le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

De même, des actions avec les différents partenaires seront développées notamment entre l'Éducation nationale (écoles, collèges, lycées) et les services municipaux (ACM, espace de proximités). De plus, des actions intergénérationnelles seront également proposées : activités parents/enfants, partenariats avec les maisons de retraite etc...

Une communication transversale et interprofessionnelle sera privilégiée pour aboutir à des projets cohérents et des actions de qualité.

- ◆ Continuer le travail sur le vivre ensemble à travers des projets

Le vivre ensemble est une valeur essentielle à développer auprès du public.

Les professionnel·le·s de l'éducation devront continuer à déployer leurs projets en ce sens et être force de proposition pour la mise en œuvre d'actions autour de cet objectif.





Tout au long de l'année, les encadrants devront être attentifs à la qualité des relations entre enfants mais aussi entre enfants et adultes. Ils adapteront leurs projets et les actions proposées pour que chacun soit accueilli dans un climat de tolérance et de communication bienveillante.

## ◆ Contribuer à la construction du citoyen et de la citoyenne de demain (engagement, solidarité, égalité, diversité...)

Le développement d'actions citoyennes auxquelles participent les enfants est un apport supplémentaire dans la progression de chacun. Le Conseil Municipal des Enfants et le Conseil de Jeunes sont également des dispositifs qui développent l'esprit citoyen.

L'égalité entre les filles et les garçons, la solidarité et l'entraide seront des valeurs fortement véhiculées dans les actions mises en œuvre afin d'aboutir à un climat serein et apaisé dans les différentes structures d'accueil.

Une attention particulière sera également portée à la lutte contre les discriminations et l'inclusion des enfants en situation de handicap. Une synergie entre les différents membres des équipes éducatives sera mise en œuvre pour permettre l'accueil de tous avec respect et bienveillance et un accompagnement adapté des familles.

Il s'agira non seulement de transmettre les valeurs de la République mais également d'amener les enfants à développer leur engagement pour la planète par des actions concrètes. Ainsi, chaque acteur éducatif pourra encourager les enfants et les adolescents à se mobiliser pour l'écologie. Cette thématique s'inscrira en cohérence avec les objectifs de « développement durable » inscrits dans les programmes scolaires.

## ◆ Développer la formation et l'accompagnement des personnel·le·s éducatifs en favorisant les formations interprofessionnelles (sur la laïcité, l'égalité filles-garçons, la transition écologique, le développement durable, le harcèlement et cyberharcèlement...)

Pour développer l'axe autour des valeurs de la République, des formations seront proposées notamment sur la laïcité, le rappel des droits et devoirs des agents public.

Les thèmes comme l'égalité filles-garçons ou le harcèlement seront développés pour permettre aux encadrant·e·s de mettre en place des actions de sensibilisation. L'initiation à l'art du débat permettra également aux animateurs·trices de mener des temps d'échange constructifs sur des thèmes d'actualité et qui touchent les jeunes.



- ◆ Offrir un éventail de compétences, de connaissances et de découvertes pour permettre l'épanouissement des enfants

Chaque structure doit proposer des activités diverses, répondant aux besoins des enfants tant sur le plan physique que cognitif.

Les savoirs seront transmis de façon adaptée en fonction des temps et articulés de manière à fournir un éventail de connaissances et de compétences à l'enfant et à l'adolescent.

Les équipes devront diversifier les plannings d'activités avec des propositions culturelles, sportives, de découverte, autour de la nature et de la science, de réflexions, individuelles ou collectives, en extérieur et en intérieur. Les enfants pourront bénéficier de propositions variées à l'intérieur de leur quartier et sur l'ensemble de la ville.

À travers des projets commun et/ou complémentaire, les équipes éducatives viendront enrichir les compétences et connaissances des enfants tout au long de leur parcours scolaire.

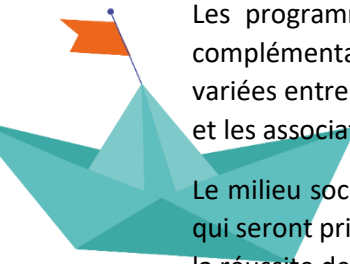
- ◆ Approfondir le lien entre l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et notamment sur la liaison CM2-6<sup>è</sup>e et l'entrée au lycée

Les acteur·trice·s éducatifs des différents niveaux scolaires et périscolaires poursuivront l'approfondissement des liens entre eux : enseignants du primaire / enseignants du secondaire, animateurs périscolaires / animateurs des espaces de proximité. .

Toutes les initiatives favorisant la découverte de l'appropriation de son futur environnement scolaire seront favorisées, que ce soit pour le collège, ou le lycée. Un accompagnement attentif durant ces moments charnière sera mis en œuvre.

- ◆ Veiller à une répartition équitable de l'offre éducative (de loisirs, d'accompagnement scolaire, d'ouverture culturelle, de pratique sportive...) dans la ville





Les programmes des structures sont préparés et organisés à destination du public. Avoir une complémentarité des plannings des structures permet aux enfants d'accéder à un panel d'activités variées entre le temps scolaire, les temps périscolaires, les accueils de loisirs, les maisons de quartier et les associations.

Le milieu social, l'environnement attenant et les besoins du public sont des éléments déterminants qui seront pris en compte dans l'offre éducative proposée afin de réduire les inégalités et de favoriser la réussite de tous.

Un déploiement de l'ensemble des offres éducatives sur l'ensemble du territoire sera réalisé afin de réduire les disparités géographiques actuellement constatées.

- ◆ Développer la formation et l'accompagnement des personnel·le·s éducatifs en favorisant les formations interprofessionnelles (sur l'aide aux devoirs notamment)

Pour développer l'axe autour de la réussite scolaire, les encadrant·e·s de l'étude surveillée et du CLAS seront formés ensemble sur l'accompagnement aux devoirs.

- ◆ Développer les dispositifs de prévention du décrochage scolaire

Les dispositifs actuels de lutte contre le décrochage scolaire notamment la réussite éducative, le CLAS et les clubs coup de pouce poursuivront le travail de repérage et d'accompagnement des enfants et des familles.

Ces dispositifs sont complétés par l'ETAP qui accueille, depuis mai 2022, les collégiens temporairement exclus pour leur proposer une semaine de remédiation permettant de reprendre confiance et de se remobiliser sur son parcours scolaire.



## d. Le plan mercredi

Afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires avec les enseignements scolaires, la ville a souhaité s'inscrire dans le « plan mercredi ».

Tout au long de l'exercice de ce PEDT, les accueils périscolaires du mercredi devront respecter la chartre de qualité du plan mercredi et ainsi structurer les accueils de loisirs autour de 4 axes :

- l'articulation des activités périscolaires avec les enseignements,
- l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants,
- l'ancrage du projet dans le territoire,
- la qualité des activités.

Ainsi, les mercredis seront rythmés par la mise en place d'activités, de projets permettant à toutes et tous de s'épanouir pleinement dans un univers bienveillant et respectant l'individualité de chacun.

Des ateliers dits de progression mis en place par des intervenants spécialisés seront également proposés durant les cycles scolaires (période de vacances) permettant aux enfants de découvrir et d'acquérir de nouvelles connaissances ou bien de renforcer leur apprentissage.

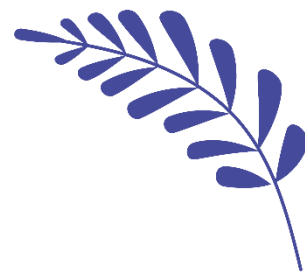
En début d'année, chaque centre devra définir sa propre thématique. Une partie des projets, des ateliers et des activités doivent être en lien avec celle-ci.

Les thématiques permettront des activités, des sorties et des projets communs entre les accueils qui ont choisi la même thématique. Elles amèneront les enfants de différents centres à partager et échanger autour d'un même thème. Elles favoriseront donc, le travail transversal et commun.

Enfin, les activités, projets et ateliers pourront être complémentaires avec les projets et apprentissages des écoles ou commun. Pour cela, la communication sera renforcée entre les équipes d'animations et les équipes enseignantes.



## IV. La démarche d'évaluation



### a. Le comité de suivi et la concertation des acteurs

Afin de veiller à la bonne conduite du PEDT tout au long de son exercice, il a été décidé de la mise en place d'un comité de suivi qui réunira les mêmes membres que le comité de pilotage du renouvellement du PEDT. Dans un rôle stratégique, il aura pour mission d'assurer le suivi des objectifs. Il sera composé des partenaires et des instances dirigeantes de la ville et se réunira une fois par an.

#### Composition du comité de suivi :

La Maire Adjointe à l'Éducation et l'Égalité Femmes-Hommes : Mme BELOQUI Beatriz

La Conseillère Municipale déléguée au périscolaire : Mme DUMAND Amélie

La Maire Adjointe vie de quartier, jeunesse et insertion : Mme NIANG Hawa

La Conseillère Municipale déléguée aux écoles et au conseil municipal des enfants : Mme VICTORIEN Martine

Le Conseiller Municipal Groupe "Nous sommes Massy" : M. GILLES Alexandre

La Direction Générale des Services : M. COLLOT Arnaud et Mme BOTTE Anne-Marie

La Directrice Générale Adjointe éducation, jeunesse, vie de quartiers, insertion, politique de la ville et égalité Femmes-Hommes : Mme DEPRez Rébecca

La Directrice Adjointe jeunesse, vie de quartiers, insertion, politique de la ville : Mme LARBI Yamina

Le Directeur Adjoint Education et l'Égalité Femmes-Hommes : M. JERHINE Gilles

La Directrice des Affaires Culturelles : Mme LE GOFF Hélène

La Responsable de l'Unité Périscolaire : Mme ROLLAND Marie

Représentants CAF et SDJES

L'inspectrice de la circonscription de Massy-Verrières : Mme DIVARET Nathalie

Les Conseillères Pédagogiques de l'inspection

La Responsable du Conseil Municipal des Enfants : Mme SERGENT Dominique

Enfants du Conseil Municipal des Enfants



Pour permettre une évaluation large du PEDT, pour la partie qualitative l'ensemble des acteurs éducatifs et du public accueilli seront consultés. Le nombre d'actions, leur contenu et la fréquentation du public seront également pris en compte pour la partie quantitative.

# b. LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	CRITÈRES D'ÉVALUATION	INDICATEURS
 <p><b>Veiller au bien-être de l'enfant</b></p>	<p>Prendre en compte les besoins des enfants notamment en permettant le choix de chacun·e</p> <p>Favoriser la co-éducation en créant des liens entre les acteurs éducatifs (parents, animateur·trice·s...), autour des enfants</p> <p>Garantir un aménagement des espaces qui permet un accueil dans lequel chacun·e trouve sa place</p> <p>Développer la formation et l'accompagnement des personnel·les éducatifs en favorisant les formations interprofessionnelles (sur le développement des compétences socio-comportementales, les particularités de certains enfants, bienveillance et posture...)</p>	<p>Fonctionnement des accueils Satisfaction du public</p> <p>Mise en place de temps partagés (formations, communication, temps conviviaux)</p> <p>Travail sur les espaces et les aménagements</p> <p>Mise en place de formations pour les personnels éducatifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retour des enfants sur la prise en compte de leurs besoins</li> <li>Nombre de temps et de propositions d'outils permettant aux enfants de s'exprimer</li> <li>Formations interprofessionnelles</li> <li>Formalisation de temps de communication inter-équipes</li> <li>Temps conviviaux interservices et/ou avec les familles</li> <li>Cours réaménagés</li> <li>Espaces dédiés à diverses activités dans les structures</li> <li>Salles dédiées aux adultes différentes de celles des enfants</li> <li>Nombre de sessions de formation proposées</li> <li>Diversité des sujets de formation</li> </ul>
 <p><b>Faire vivre et transmettre les valeurs de la république</b></p>	<p>Favoriser la mixité sociale en facilitant l'accès de toutes et tous aux activités et structures de la ville (faire connaître l'offre, avoir une tarification individualisée...)</p> <p>Développer les actions inter quartier pour tous les âges</p> <p>Continuer le travail sur le vivre ensemble à travers des projets</p> <p>Contribuer à la construction du citoyen et de la citoyenne de demain (engagement, solidarité, égalité, diversité...)</p> <p>Développer la formation et l'accompagnement des personnel·les éducatifs en favorisant les formations interprofessionnelles (sur la laïcité, l'égalité filles-garçons, la transition écologique, le développement durable, le harcèlement et cyberharcèlement...)</p> <p>Offrir un éventail de compétences, de connaissances et de découvertes pour permettre l'épanouissement des enfants</p>	<p>Fréquentation des structures, retour du public</p> <p>Mise en place d'actions inter quartiers et d'actions intergénérationnelles</p> <p>Mise en place de projets sur le vivre ensemble Participation du public</p> <p>Actions citoyennes mises en œuvre sur les accueils Participation et satisfaction du public</p> <p>Mise en place de formations pour les personnels éducatifs</p> <p>Diversité des activités Complémentarité ou approfondissement des activités en fonction des structures</p> <p>Mise en place de comités incluant tous les acteurs éducatifs Proposer des passerelles entre les classes CM2-6e et 3e-lycée, réunir les parents d'élèves Satisfaction du public et des professionnels</p> <p>Communication entre les services et structures sur les plannings Adaptation des activités et projets proposés selon les offres alertours</p> <p>Mise en place de formations pour les personnels éducatifs</p> <p>Elargissement des dispositifs existants Propositions de dispositifs complémentaires Communication aux familles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fréquentation plus large du public des espaces de proximité</li> <li>Satisfaction du public sur les plannings d'animation</li> <li>Nombre d'actions inter quartiers</li> <li>Nombre d'actions intergénérationnelles</li> <li>Nombre de projets</li> <li>Amélioration des relations entre enfants</li> <li>Amélioration entre enfants et adultes</li> <li>Participation des enfants aux projets</li> <li>Nombre d'actions</li> <li>Nombre de personnes touchées par les actions</li> <li>Retour des participants</li> <li>Nombre de sessions de formation proposées,</li> <li>Diversité des sujets de formation</li> <li>Propositions d'activités diverses dans les structures</li> <li>Plannings complémentaires entre structures</li> <li>Partenariat entre les structures</li> <li>Nombre de réunions d'échanges entre parents d'élèves de l'élémentaire, collège et lycée</li> <li>réunions et temps de Travail interprofessionnels incluant les familles</li> <li>Visites des classes supérieures pour les élèves de CM2 et 3e</li> <li>Retour des familles sur la liaison avec le collège et le lycée</li> <li>Retour des professionnels sur le lien interprofessionnel</li> <li>Réunions d'échanges interservices et interstructures sur les projets à venir ou en cours</li> <li>Coherence des propositions des structures avoisinantes</li> <li>Complémentarité ou renfort avec l'Education Nationale sur les activités proposées</li> <li>Nombre de sessions de formation proposées</li> <li>Diversité des sujets traités en formation</li> <li>Nombre de quartiers touchés par les dispositifs</li> <li>Nombre de dispositifs mis en œuvre sur la ville</li> </ul>
 <p><b>Favoriser la réussite scolaire</b></p>	<p>Approfondir le lien entre l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et notamment sur la liaison CM2-6e et l'entrée au lycée</p> <p>Veiller à une répartition équitabile de l'offre éducative (de loisirs, d'accompagnement scolaire, d'ouverture culturelle, de pratique sportive...) dans la ville</p> <p>Développer la formation et l'accompagnement des personnel·les éducatifs en favorisant les formations interprofessionnelles (sur l'aide aux devoirs notamment)</p> <p>Développer les dispositifs de prévention du décrochage scolaire</p>	<p>Diversité des activités Complémentarité ou approfondissement des activités en fonction des structures</p> <p>Mise en place de comités incluant tous les acteurs éducatifs Proposer des passerelles entre les classes CM2-6e et 3e-lycée, réunir les parents d'élèves Satisfaction du public et des professionnels</p> <p>Communication entre les services et structures sur les plannings Adaptation des activités et projets proposés selon les offres alertours</p> <p>Mise en place de formations pour les personnels éducatifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Propositions d'activités diverses dans les structures</li> <li>Plannings complémentaires entre structures</li> <li>Partenariat entre les structures</li> <li>Nombre de réunions d'échanges entre parents d'élèves de l'élémentaire, collège et lycée</li> <li>réunions et temps de Travail interprofessionnels incluant les familles</li> <li>Visites des classes supérieures pour les élèves de CM2 et 3e</li> <li>Retour des familles sur la liaison avec le collège et le lycée</li> <li>Retour des professionnels sur le lien interprofessionnel</li> <li>Réunions d'échanges interservices et interstructures sur les projets à venir ou en cours</li> <li>Coherence des propositions des structures avoisinantes</li> <li>Complémentarité ou renfort avec l'Education Nationale sur les activités proposées</li> <li>Nombre de sessions de formation proposées</li> <li>Diversité des sujets traités en formation</li> </ul>

